

DECRET N° 77/194 du 25/4/77
portant détachement et nomination du
Secrétaire général de l'Université de
Brazzaville.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 001/PCT/OMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémuné-
ration des fonctionnaires ;
Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de
l'Université de Brazzaville ;
Vu la loi n° 32/65 du 12 août 1965 abrogeant la loi 44/61 du 26
septembre 1961 fixant les principes généraux de l'enseignement ;
Vu le décret n° 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du person-
nel de l'Université ;
Vu le décret n° 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des
salaires et rémunérations du personnel de l'Université de Brazzaville ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article premier.— Monsieur OKOBO François, Professeur certifié de l'enseigne-
ment, est détaché auprès de l'Université de Brazzaville pour y exercer les fonctions
de Secrétaire général en remplacement de Mr. MOUKOUENGE Christophe, appelé à d'autres
fonctions.

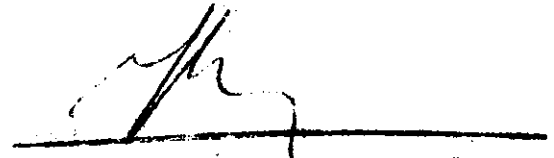
Article 2.— La rémunération de Monsieur OKOBO François sera prise en charge
par l'Université de Brazzaville, qui est en outre redevable envers le Trésor de
l'Etat congolais de la contribution pour constitution des droits à pension de
l'intéressé.

.../...

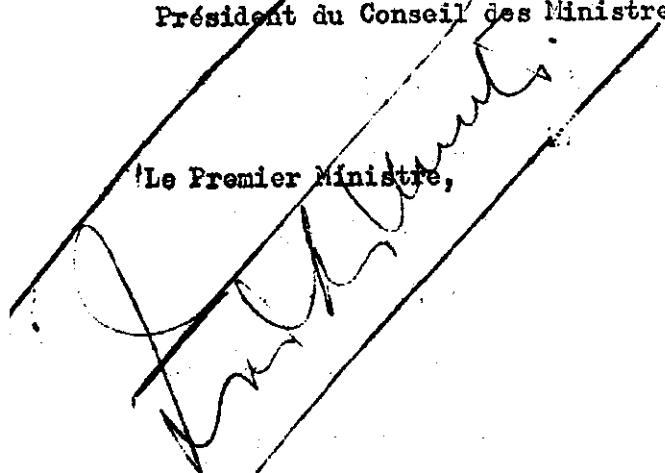
Article 3. - Le présent décret prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 1977

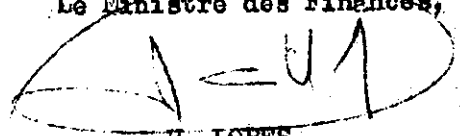
Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat, :
Président du Conseil des Ministres :



COLONEL JOACHIM YHOMBY-OPANGO.-


Le Premier Ministre,

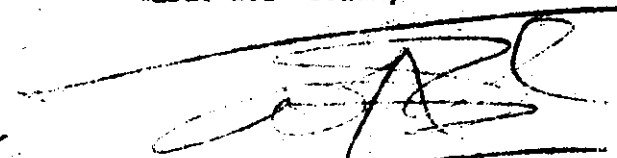
Le Ministre des Finances,



H. LOPES.-

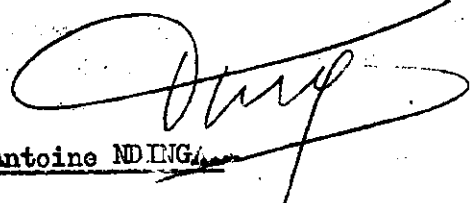
Commandant Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,



Le Ministre de l'Education Nationale

A. MOISSOU-BUMATTY.-


Antoine NDINGA.-